

---

# Les émotions du pouvoir

---

## Du même auteur

*La rhétorique du maire-entrepreneur, critique de la communication municipale*, Pédone, coll. « Vie locale », 1992.

*Le métier d'élu local* (dir. avec J. Fontaine), L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1994.

*La citoyenneté étudiante* (avec P. Merle), PUF, coll. « Politique aujourd'hui », 1996.

*Le discours politique*, PUF, coll. « Que sais-je? », 1998.

*Les fans des Beatles, sociologie d'une passion* (avec J.-C. Ambroise), Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 2000.

*Les maires, sociologie d'un rôle*, Septentrion, coll. « Espaces politiques », 2003.

*La proximité en politique* (dir. avec R. Lefebvre), PUR, coll. « Res Publica », 2005.

*L'individualisation*, Presses de sciences Po, coll. « Références », 2008.

*L'individu aujourd'hui : débats sociologiques et contrepoints philosophiques* (dir. avec P. Corcuff et F. de Singly), PUR, coll. « Res Publica », 2010.

*La politique en librairie : les stratégies de publication des professionnels de la politique*, A. Colin, coll. « Recherches », 2012.

*L'ego-politique ; essai sur l'individualisation du champ politique*, A. Colin, coll. « Individu et société », 2013.

*Les mots de la vie politique locale*, PU Mirail, 2014.

*Discours, identité et leadership présidentiel* (dir. avec M. Donot et Y. Serrano), L'Harmattan, 2017.

CHRISTIAN LE BART

---

# Les émotions du pouvoir

---

*Larmes, rires,  
colères des politiques*

**ARMAND COLIN**

COLLECTION « INDIVIDU ET SOCIÉTÉ »

---

Sous la direction de François de Singly

Maquette de couverture : © Le Petit Atelier

Illustration de couverture : *President Obama Addresses The Nation On The Connecticut School Shooting* © Alex Wrong/Getty Images

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2018

Armand Colin est une marque de  
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-62194-0

[www.armand-colin.com](http://www.armand-colin.com)

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*à Isa, Eloïse, Delphine,  
Camille et Corentin*



# Sommaire

Introduction.	
Gouverner les émotions, gouverner par les émotions	9
1. La régulation étatique des émotions	34
2. L'exemplarité émotionnelle des gouvernants	68
3. La sanction des émotions déplacées	99
4. La revanche des émotions	131
5. Des émotions stratégiques?	168
6. Une démocratie émotionnelle?	208
Conclusion	231
Bibliographie	239
Table des matières	251





# Introduction

## *Gouverner les émotions, gouverner par les émotions*

Le 14 mai 2017, Emmanuel Macron fait son entrée à l'Élysée. Comme le veut l'usage, il salue à cette occasion ceux qui l'ont accompagné tout au long de la campagne présidentielle. Parmi eux, Gérard Collomb, maire de Lyon, futur ministre de l'Intérieur, l'un des premiers à avoir soutenu le leader d'En Marche ! L'échange entre les deux hommes, filmé de près par les caméras de télévision, est particulièrement chaleureux. Le nouvel élu pose une main amicale sur la joue de son aîné ; il n'en faut pas plus pour que l'émotion « submerge » (c'est le terme qui sera le plus souvent utilisé par les commentateurs) Gérard Collomb. Celui que le site *20 minutes* crédite d'un « humour pince-sans-rire » et d'une réelle « maîtrise devant les caméras de télévision » ne peut retenir ses larmes.

S'il ne constitue pas l'ordinaire de la vie politique, un tel surgissement de l'émotion n'a rien d'exceptionnel. Les larmes de Christine Boutin, les fous rires de Christiane Taubira, les colères de Philippe Seguin, les indignations de Jean-Luc Mélenchon... Les personnalités politiques laissent parfois transparaître des émotions. Les journalistes et commentateurs sont prompts à pointer ces écarts généreusement relayés par Internet, moins pour s'en offusquer la plupart du temps que pour s'en amuser, façon de rappeler que les puissants sont au fond semblables à ceux qu'ils gouvernent. Comme chacun d'entre nous, monsieur le député ou madame la ministre peuvent être saisis par l'émotion y compris dans l'accomplissement de leur métier. Ce

surgissement de l'émotion est en principe éphémère, il ouvre une parenthèse qui se referme aussitôt, et l'on passe à autre chose. Car l'émotion brute n'a pas sa place en politique. Cet univers est censé être placé sous le signe de la rationalité et du contrôle de soi : c'est rationnellement que les gouvernants décident, c'est rationnellement que la puissance publique intervient pour produire un ordre social cohérent, et c'est rationnellement bien sûr que les citoyens effectuent leur choix dans l'isolement. En politique, l'émotion est incongrue.

Et pourtant... Le temps n'est plus de la retenue et du sang-froid à toute épreuve. Quand Simone Veil, il y a de cela quarante ans, devait se défendre d'avoir versé une larme d'épuisement à la tribune de l'Assemblée au plus fort du combat pour l'IVG, Christine Boutin peut au contraire tirer argument des larmes versées face à Lionel Jospin en 1998 : luttant seule contre le gouvernement et le projet de PACS, elle parvient à émouvoir. Entre 1975 et 1998, notre sensibilité a évolué ; les gouvernants peuvent davantage que par le passé donner libre cours à leurs émotions. Ils peuvent pleurer, peut-être même doivent-ils pleurer pour attirer notre sympathie... Depuis cette période, la tendance à l'expressivité s'est encore accentuée, comme en témoigne ce moment fort de la vie politique que fut le second tour de l'élection présidentielle de 2007 : face-à-face, deux personnalités politiques, Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, particulièrement habiles à mettre en avant leurs émotions. Notre démocratie est devenue émotionnelle, comme l'a confirmé la dernière élection présidentielle : entre Benoît Hamon se donnant pour mission (et pour slogan) de « faire battre le cœur de la France », Emmanuel Macron qui en appelle à la « fierté d'être Français », Jean-Luc Mélenchon qui déclare « connaître la colère » du peuple, François Fillon qui a entendu ses « cris du cœur » et qui voit la « colère qui monte », ou encore Nicolas Dupont-Aignan qui demande aux électeurs de « serrer sur leur cœur le bonheur d'être Français », le discours de campagne est tissé d'émotions<sup>1</sup>.

Si l'on quitte le petit monde des personnalités politiques pour observer la vie politique en général, on aperçoit rapidement que

---

1. Les citations précédentes sont empruntées aux professions de foi des candidats.

les émotions sont également, et depuis longtemps, omniprésentes. Enthousiasme des militants, colère des manifestants, tristesse d'un candidat battu... La peur, la joie, la haine, la honte, le ressentiment, le dégoût... toutes les émotions qui pimentent (ou qui empoisonnent) l'activité humaine connaissent des déclinaisons politiques, pour le meilleur ou pour le pire. Comment par exemple ne pas suivre l'anthropologue Marc Abélès (2005) lorsqu'il insiste sur la « cruauté » du jeu politique ? Non, la politique n'est pas un métier comme les autres ; « Entrer en politique, c'est d'abord et avant tout s'exposer » (p. 8). Si les régimes démocratiques peuvent apparaître comme relativement apaisés au regard des passions extrêmes déchaînées par les grands totalitarismes et par les guerres du xx<sup>e</sup> siècle, ils se situent très loin de l'idéal de pure rationalité qui avait pu inspirer certaines utopies politiques du xix<sup>e</sup> siècle. Les émotions politiques y sont peut-être « de basse intensité » (Godmer, 2017), mais elles sont bien présentes. La politique n'est pas une science, l'art de gouverner n'est pas réductible à l'expression d'une pure rationalité, et les citoyens ne sont évidemment pas de purs *homo economicus* choisissant froidement entre des programmes. La politique est de part en part travaillée par les émotions ; tout au plus peut-on, dans le meilleur des cas, juger les gouvernants ou les gouvernés *raisonnables*, ce qui est une façon prudente de dire que rationalité et émotions se conjuguent en une alchimie complexe (et doit-on d'ailleurs opposer émotions et rationalité ?).

## La science contre l'émotion ?

Malgré ces évidences, la science politique, au fil des premières décennies de son existence, a semblé considérer que la rationalité scientifique commandait de se méfier des émotions, celles du chercheur évidemment, mais aussi celles des acteurs sociaux étudiés. Obsédée par le désir de rendre compte des phénomènes politiques en termes cliniques, positivistes, la science politique a cherché à refroidir ses objets pour les rendre aussi redevables que possible d'une analyse

objective. C'était confondre la démarche scientifique et son objet. À la différence des chercheurs, les électeurs, les militants, les élus n'ont aucune raison de proscrire les émotions de leur activité. La science politique s'est pourtant attachée à traquer la rationalité du côté de l'électeur choisissant entre plusieurs candidats, du côté du militant choisissant de s'investir plus ou moins, du côté du décideur choisissant une action publique plutôt qu'une autre. Si le paradigme de la rationalité a pu, se déployant de la sorte, produire un grand nombre de résultats incontestables (qu'il serait bien aventureux de prétendre résumer ici), il a en revanche montré ses limites en laissant dans l'obscurité une composante essentielle de toute vie politique<sup>1</sup>. Pas besoin d'être spécialiste de l'enquête sociologique pour mesurer la part des affects dans les choix politiques que l'on vient d'évoquer. Quiconque a assisté à un meeting politique, à une manifestation, à une soirée électorale, sait la dimension émotionnelle de cet univers singulier, ce que confirme par exemple l'approche ethnographique (Bachelot, 2017 ; Godmer, 2017). La politique est tissée d'émotions, comme toutes les activités sociales sans doute (recherche scientifique y compris). Croire que la modernité a progressivement fait disparaître les émotions et que celles-ci seraient le propre des sociétés traditionnelles constitue un contresens aujourd'hui unanimement dénoncé mais très présent dans la sociologie d'après-guerre. « Selon un schéma largement accepté, regrettait ainsi Pierre Ansart en 1983, les communautés traditionnelles seraient unies par de forts liens affectifs tandis que nos sociétés seraient marquées par une "neutralité affective" » (p. 26). Pour reprendre la formule de deux historiens spécialistes des émotions : si les chercheurs « se sont finalement peu préoccupés de la part émotionnelle de la démocratie, c'est (...) parce qu'ils sont restés longtemps persuadés que celle-ci s'était progressivement rétractée à mesure que le régime s'apaisait et se renforçait » (Boquet, Nagy, 2010, p. 8). Et si « la science politique s'est longtemps montrée, particulièrement en France, très réticente à intégrer dans ses

---

1. « La théorie du choix rationnel, qui a fortement influencé la science politique à partir de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, passe largement sous silence le rôle des émotions dans l'explication des processus délibératifs » (Cordell, 2017, p. 6).

analyses ce registre des émotions et des affects», c'est sans doute aussi parce qu'elle a repris à son compte l'héritage républicain imprégné d'un rationalisme abandonnant à une droite contre-révolutionnaire dépassée la nostalgie et le sentimentalisme (Perrineau, 2013, p. 61). Ce à quoi il faudrait sans doute ajouter que l'expérience désastreuse des grandes dictatures du xx<sup>e</sup> siècle, nazisme et fascisme tout particulièrement, a encore un peu plus contribué à délégitimer l'usage politique des émotions. Les crises de nerfs ponctuant les meetings de Hitler ou de Mussolini, au même titre que les larmes versées par les foules en délire, n'ont pas peu fait pour exclure l'émotion de toute conception moderne de ce que doit être la politique.

Cherchant à dépasser la fausse opposition entre raison et émotions (il parle d'« intelligence émotionnelle »), le chercheur américain George Marcus confirme que les émotions ont longtemps été méprisées car jugées contraires à la raison, comme synonyme d'aveuglement et comme contraires au libre arbitre. Cette méfiance politique a nourri y compris la science politique :

« Depuis l'époque des Pères fondateurs [de la démocratie américaine], l'attention portée aux émotions, la reconnaissance du rôle essentiel qu'elles jouent dans la citoyenneté, n'ont fait que diminuer. On pourrait même aller jusqu'à dire qu'aujourd'hui elles sont largement considérées comme néfastes à l'exercice d'une bonne citoyenneté » (2008, p. 58).

Une telle méfiance envers les émotions trouve son origine dans la philosophie. Chez Platon ou Aristote, des stoïciens à Kant, s'impose l'idée selon laquelle « l'idéal du citoyen s'accomplit dans une tempérance que ne doit rompre aucune circonstance. Toute parole émise, toute relation sociale, s'établit dans la mesure et le contrôle des sentiments » (Le Breton, 2004, p. 133). On trouve par exemple trace de ces réticences dans les théories classiques de l'argumentation, largement fondées sur une coupure radicale entre le registre de l'argumentation rationnelle et celui, infiniment moins légitime, de l'appel aux émotions (Plantin, 2011). Cette « vision commune de l'émotion contre la raison » (p. 1) nourrit un idéal : puisque « l'émotion dégrade le discours » (p. 1), « le discours argumentatif idéal » sera le « discours an-émotif » (p. 63). Christian Plantin note ainsi que

« la théorie standard des *fallacies*, dont l'influence reste forte sur les approches normatives de l'argumentation, semble penser que tout irait mieux dans un monde enfin rationnel (sinon raisonnable), si l'on pouvait se débarrasser des émotions » (p. 75).

## La redécouverte des émotions

Ne caricaturons pas la posture des sciences sociales et de la science politique en particulier. Pierre Ansart, auteur dès 1983 d'un ouvrage pionnier (*La gestion des passions politiques*), proposait par exemple d'analyser « comment les sentiments et les passions participent à la reproduction sociale comme aux conflits et aux mutations de la vie politique » (p. 9). Car « toute la gamme subtile des sentiments et des émotions, de la jubilation à l'angoisse, de l'amour à la haine, peut se retrouver dans notre expérience politique, et, de même, toutes les intensités du désir, de sa surexcitation à l'indifférence » (p. 14). Dans un ouvrage ultérieur, le même Pierre Ansart note que « les émotions, les sentiments et les passions ne cessent d'accompagner la vie politique » (1997, p. 7). De même Philippe Braud, pour qui « penser l'émotionnel en politique constitue (...) une entreprise nécessaire pour ne pas mutiler les interprétations de la réalité ni s'enfermer dans un carcan réducteur » (Braud, 1996, p. 10). Et ces auteurs, l'un et l'autre il est vrai précurseurs en ce domaine, de rappeler au passage le rôle central des émotions et des passions au cœur des grandes théories politiques, de Machiavel à Marx en passant par Tocqueville (Ansart, 1997). La peur, pour se contenter de cet exemple, est déterminante chez Hobbes (Robin, 2004), tout comme elle est au principe du despotisme pour Montesquieu. Une relecture attentive des classiques montre sans difficulté que « l'émotion en politique était en réalité omniprésente en philosophie politique, de Montesquieu à Tocqueville et Marx, ainsi qu'en sociologie et anthropologie, de Max Weber à Marcel Mauss (...), pour ne pas parler de la psychanalyse freudienne » (Deluermoz *et al.*, 2013, p. 162).

Réfutant cet héritage de théorie politique, la sociologie politique contemporaine a également laissé de côté la tradition sociologique la plus ouverte à la dimension émotionnelle des pratiques sociales. Certes, ici aussi, l'héritage est ambivalent. La sociologie naissante, soucieuse de se démarquer d'une psychologie des foules à la Le Bon, pouvait éprouver la tentation de renvoyer les émotions à l'archaïsme des sociétés traditionnelles, la modernité se définissant au contraire par la rationalisation. Explicite chez Weber (Favret-Saada, 1994), implicite chez Durkheim (Crapanzano, 1994), la dévalorisation de l'émotion se nourrit d'une définition froide de la démarche sociologique. Ainsi chez Marcel Mauss formulant ce mot d'ordre : « Ne porter aucun jugement moral. Ne pas s'étonner. Ne pas s'emporter. » Mais là encore, on ne saurait confondre réfutation de l'émotion au niveau de la démarche scientifique et refus de voir la place de fait prise par les émotions dans la vie sociale. On peut (on doit) envisager scientifiquement les émotions, ce à quoi nous invitent au demeurant la plupart des fondateurs de la sociologie. C'est par exemple le texte du même Marcel Mauss intitulé « L'expression obligatoire des sentiments » (1968). Paru en 1921 dans le *Journal de psychologie*, celui-ci refusait d'abandonner les émotions à la psychologie individuelle et militait pour une sociologie des émotions. S'appuyant sur la littérature ethnographique (en particulier la description des rituels funéraires australiens), Marcel Mauss invitait à lire les émotions manifestées à l'occasion de ces cérémonies comme éminemment sociales car socialement produites, socialement mises en forme, et socialement éprouvées :

« Les rites (...) manquent au plus haut degré de tout caractère d'individuelle expression d'un sentiment ressenti de façon purement individuelle. La question même de leur spontanéité est depuis longtemps tranchée par les observateurs (...). [Ceux-ci] ne tarissent pas de récits sur la façon dont, au milieu des occupations triviales, des conversations banales, tout d'un coup, à heures, ou dates, ou occasions fixes, le groupe, surtout celui des femmes, se prend à hurler, à crier, à chanter, à invectiver l'ennemi et le malin, à conjurer l'âme du mort ; et puis après cette explosion de chagrin et de colère, le camp, sauf peut-être quelques porteurs de deuil plus spécialement désignés, rentre dans le train-train de sa vie » (p. 84).

Et plus généralement :

« Ce ne sont pas seulement les pleurs, mais toutes sortes d'expressions orales des sentiments qui sont essentiellement non pas des phénomènes exclusivement psychologiques ou physiologiques, mais des phénomènes sociaux, marqués éminemment du signe de la non-spontanéité et de l'obligation la plus parfaite » (Mauss, 1968, p. 81).

Les bases d'une sociologie des émotions sont posées. Non, celles-ci ne surgissent pas forcément spontanément ; non, les émotions ne sont pas purement individuelles ; non elles ne relèvent pas de la nature humaine. « S'intéresser à l'histoire des émotions ne veut (...) pas dire promouvoir une histoire de l'individu, du microscopique, une histoire segmentée » (Boquet et Nagy, 2015, p. 17). L'exemple utilisé par Marcel Mauss (les cérémonies funéraires) est évidemment extrême : il est emprunté à une société traditionnelle, il relève du rituel et donc du collectif. La question est de savoir si le contre-modèle ainsi construit (l'émotion est culturelle, sociale, collective, impersonnelle, effet plus que cause) est transposable à d'autres époques (la nôtre), d'autres sociétés (modernes), d'autres univers (la politique), d'autres contextes (moins ritualisés). Le texte précédent ne répond pas à ces questions, mais il ouvre un chantier de recherche sur ce que l'on appellera aujourd'hui « la construction sociale des sensations » (Detrez, 2002, p. 93). Chantier de recherche que l'anthropologue David Le Breton formule ainsi :

« L'affectivité apparaît de prime abord pour le sens commun un refuge de l'individualité, un jardin secret où se cristallise une intériorité d'où naîtrait une spontanéité sans défaut. Mais si elle s'offre sous les couleurs de la sincérité et de la particularité individuelle, elle est pourtant toujours l'émanation d'un milieu humain donné et d'un univers social de valeurs. L'éloignement dans l'espace, à travers les données ethnologiques, ou dans le temps, à travers l'histoire des mentalités, souligne les manières changeantes et conventionnelles des émotions » (Le Breton, 2004, p. 131).

Les intuitions de Mauss ne sont donc pas isolées. Durkheim, dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (paru également en 1912), insistait pour sa part sur la « contagion » des émotions. Il reprend



l'exemple des larmes : « Le deuil, écrit-il par exemple, n'est pas un mouvement naturel de la sensibilité privée, froissée par une perte cruelle ; c'est un devoir imposé par le groupe (...). On force parfois les larmes à couler par des moyens artificiels » (1958, p. 568). Durkheim évoque particulièrement les émotions liées à la vie collective, celles par exemple d'un leader révolutionnaire s'adressant à une foule :

« [L'homme qui parle à une foule] a (...) l'impression qu'il est dominé par une puissance morale qui le dépasse et dont il n'est que l'interprète (...). Or, ce surcroît exceptionnel de forces est bien réel : il vient du groupe même auquel il s'adresse » (p. 300-301).

Le fondement de l'émotion est alors clairement d'ordre social :

« On perd de vue que le drapeau n'est qu'un signe, qu'il n'a pas de valeur par lui-même, mais ne fait que rappeler la réalité qu'il représente » (p. 315).

Durkheim en conclut qu'« il n'est pour ainsi dire pas un instant de notre vie où quelque afflux d'énergie ne nous vienne du dehors » (p. 302), ce qui fait dire à Samuel Lépine que « Durkheim fait apparaître les émotions et sentiments comme des marqueurs cruciaux de l'influence du social sur les comportements individuels » (Lépine, 2014, p. 82). L'émotion est une des voies de l'intégration sociale, un des moyens par lesquels la société s'impose à chaque individu et le relie à la totalité sociale.

Durkheim introduit une autre dimension, qui est celle de la régulation des émotions. La société suscite, encadre, formate, mais aussi limite l'expression des émotions. « C'est l'un des rôles majeurs de la société, selon Durkheim, que d'octroyer à nos passions une limite symbolique » (Lépine, 2014, p. 83). En ce sens, les émotions s'inscrivent d'emblée dans un ordre politique et institutionnel. C'est sur cette base que par exemple Peter et Carol Stearns (1985) formuleront un programme scientifique (*emotionology*) prenant pour objet les normes par lesquelles une société encourage ou au contraire décourage l'expression de telle ou telle émotion. Il s'agit de repérer les « facteurs sociaux qui déterminent et délimitent, implicitement ou explicitement, la manière dont les émotions sont exprimées » (p. 813), ce qui n'exclut évidemment pas, bien au contraire, de distinguer entre

normes émotionnelles diffusées et expériences émotionnelles effectivement vécues par les individus (p. 824).

L'héritage wébérien est tout aussi riche. Certes, le fondateur de la sociologie allemande, soucieux de distinguer « action affective » et « action rationnelle », a défendu la thèse de la rationalisation croissante des sociétés occidentales, avec pour corollaire le recul tendanciel des émotions. On verra que ce modèle a largement inspiré la sociologie de l'État (et des hommes d'État). On tentera d'en montrer aussi les limites : la rationalisation de la foi (ascétisme calviniste), de l'économie (capitalisme), de la culture (science), et du pouvoir politique (État), n'a jamais signifié la disparition des émotions. Dans le même temps au demeurant, Weber s'est aussi intéressé aux « communautés émotionnelles », en se référant aussi bien aux univers politiques qu'aux univers religieux. On sait l'importance que cet auteur conférait au *charisme*, à la capacité des leaders (y compris modernes) à séduire par la magie du verbe, à rassembler autour d'eux des publics unis par une même émotion.

Ces réflexions suffisent à convaincre de la pertinence d'une approche sociologique des émotions. « L'univers des émotions (...) est socialement et culturellement travaillé » (Braud, 1996, p. 48). Comment peut-on espérer rendre compte des comportements politiques sans faire la part des normes émotionnelles qui s'imposent aux acteurs ? Les rôles politiques contiennent à l'évidence une dimension de *travail émotionnel* (Hochschild, 2017), que les médias et en particulier la télévision n'ont fait que renforcer. On attend d'un politique qu'il offre un visage conforme à la situation : tristesse digne face à un drame collectif, joie à l'occasion des grands événements sportifs, sang-froid dans l'adversité... Les politiques doivent savoir s'indigner, sourire, se mettre en colère, ils doivent offrir une façade émotionnelle conforme. Les métiers politiques exigent (et de plus en plus) un travail émotionnel qui est au cœur de la théâtralité politique, travail qui évidemment gagne en efficacité s'il s'accompagne d'une adhésion sincère au rôle et aux attitudes que celui-ci impose (Hochschild, 1979).

Les sciences sociales, la science politique comme les autres, ont donc fini par redécouvrir les émotions. On a pu parler d'une nouvelle

mode, d'une sorte d'*emotional turn*, pour désigner une réorientation brutale, peut-être à certains égards excessive, sur fond de développement des neurosciences et des sciences cognitives. Rappelant l'incitation d'un de leurs maîtres, Lucien Febvre, à « reconstituer la vie affective d'autrefois » (Febvre, 1941), les historiens furent sans doute les premiers à tenter de saisir les émotions avec les outils des sciences sociales, à en faire des indicateurs significatifs ou même des variables explicatives (Plamper, 2015). « Les émotions ont accédé en une vingtaine d'années au statut d'objet historique légitime, voire, pour certains, de mode historiographique » (Deluermoz *et al.*, 2013, p. 155)<sup>1</sup>. Cette évolution ne fut évidemment pas propre à la France. Peut-être parce que le terme anglais *emotion* est plus large que son équivalent français, puisqu'il englobe ce que nous appellerions les sentiments (Boquet et Nagy, 2011), les historiens américains en particulier se sont intéressés à une large palette de sentiments : « au-delà de l'amour et de la peur, l'angoisse, la jalousie, la honte, le sentiment de culpabilité, le dégoût et la tristesse ont reçu l'attention des historiens » (Stearns, 1993, p. 20). Comment par exemple, et pour se contenter d'un seul exemple indiscutable, rendre compte des périodes de guerres sans faire la part des peurs, des haines, des sympathies, des joies qui ponctuent les conflits ?

## La construction sociale des émotions

Un des effets les plus évidents de cet *emotional turn* est de faire ressortir la dimension éminemment politique des émotions. À partir du moment où elles glissent de la nature vers la culture, de l'individuel vers le collectif, de la spontanéité vers la production socialement orchestrée (voire ritualisée), les émotions s'inscrivent au cœur des questionnements politiques les plus larges. Les émotions deviennent affaire de régulation sociale, de codes, de normes, de dispositifs,

---

1. Ce dont témoigne en 2016-2017 la publication au Seuil (en trois tomes) d'une vaste *Histoire des émotions* (dirigée par Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, et Georges Vigarello).

d'institutions. « La production ou la captation d'émotions est aussi un enjeu de pouvoir » (Deluermoz *et al.*, 2013, p. 161), au même titre que les processus de socialisation qui orientent les individus vers des façons d'exprimer, sinon même de ressentir, les émotions... Faut-il, selon la tradition ouverte par Montesquieu, traquer des régimes émotionnels derrière les régimes politiques? Ou voir dans l'émotion le critère d'adhésion à des valeurs (Heinich, 2012b)? Il est en tout cas incontestable que la science politique, après Pierre Ansart, Philippe Braud, ou aujourd'hui Christophe Traïni, s'est convertie avec force à l'*emotional turn*. Sans doute cette conversion est-elle inégale selon les sous-champs de la discipline: elle est, de façon assez prévisible, plus franche dans l'analyse des mouvements sociaux que par exemple dans celle de l'action publique (Faure, 2012) ou des relations internationales<sup>1</sup>... Mais elle est suffisamment ample pour légitimer la problématique de l'émotion quel que soit l'objet étudié.

La réhabilitation des émotions en tant qu'objets scientifiques dignes de l'attention des chercheurs, et la critique implicite d'une sociologie qui ne prêterait pas suffisamment attention aux émotions, ne signifient certes pas qu'on confère à celles-ci le statut pour le coup excessif de variable déterminante. Ce serait succomber à un psychologisme pré-sociologique que de voir dans les émotions des phénomènes premiers surgissant spontanément des profondeurs de l'individu pour le faire agir d'une façon plutôt que d'une autre. Les émotions existent, il faut les analyser, mais rien n'oblige *a priori* à y voir des causes agissantes. Il faut, en d'autres termes, « saisir l'émotion non comme causalité, mais comme point d'observation historique » (Deluermoz *et al.*, 2013, p. 165). Plus précisément, « les attitudes et postures émotionnelles ne sont pas les causes des actions politiques, mais en constituent les ressources, les outils, les objets »

---

1. Travaillant à l'échelle des relations internationales et se donnant pour objet la mondialisation, Dominique Moïsi situe les émotions à l'échelle des collectifs (« [les émotions] touchent des entités collectives, telles les nations et les peuples », p. 56); il privilégie « trois émotions primaires : l'espoir, l'humiliation, et la peur. Pourquoi ces trois-là?, interroge-t-il. Et non la colère, le désespoir, la haine, le ressentiment, la rage, l'amour, l'honneur, le désir de solidarité, que sais-je encore? » (Moïsi, 2008, p. 19). C'est dire la plasticité de la notion, et la difficulté de l'entreprise...